

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : I.R.A. DE NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e VOIE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

PREFECTURE DE ... Date ...
le chargé de mission développement durable
Réfèrent pour le suivi des zones à faible émissions (ZFE-m)

Note à Monsieur le Préfet

Objet : Circulation des objectifs poursuivis par la ZFE-m,
modalités de mise en œuvre et proposition d'une stratégie
départementale

Références : Art 86 de la Loi de mobilité n° 2019-1428 du 24 Décembre
2019 relatif à la ZFE-m

Decret d'application n° 2020-1138 du 16 Décembre 2020

Annexes:

- 1- Bilan et mini-parcours de collectivités déjà affectés ZFE-m
- 2- Proposition de modèle de feuille de route

La qualité de l'air est un enjeu majeur de la santé
publique: une étude réalisée par Santé publique France estime
que la pollution de l'air est responsable de 48000 décès prématurés
par an en France. le trafic routier est responsable de 57%
des émissions d'oxydes d'azote et d'une part significative de
émissions directs de particules fines.

Face à cette situation l'État agit avec détermination pour
améliorer la qualité de l'air depuis plusieurs années, ce qui
a permis de passer le nombre de territoires ayant
une concentration excessive en oxydes d'azote de

1.18.

24 en 2000 à 11 en 2018 et 9 en 2020.

Toutefois, ce pourcentage doit être accentué car en 2017 le Conseil d'Etat a engagé le gouvernement à améliorer et de mettre en œuvre des plans relatifs à la qualité de l'air permettant de ramener dans 13 zones du territoire, les concentrations d'azote (NO_2) et de particules fines en dessous des valeurs limites fixées par la directive européenne du 21 Mai 2008 transposée dans le code de l'environnement.

D'où la nécessité de la création des zones à faible émissions (mobilité) dans lesquelles est instaurée une interdiction d'accès, le cas échéant aux de plans horaires déterminés pour certains catégories de véhicules ne répondant pas aux normes d'émissions réglementaires.

À cet effet : il convient d'observer que :

I : les ZFE-m instituées par la Loi poursuivent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air.

II : Les modalités de mise en œuvre de ces ZFE-m appellent une stratégie de mobilisation territoriale globale.

I - Instituées par la loi, les ZFE-m ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'air par la mobilisation des acteurs locaux :

A - La loi et le règlement ont fixé le cadre des ZFE-m.

Les ZFE-m ont été créés par la Loi d'orientation de mobilité n° 2019-1428 du 24 Décembre 2019 dont le décret d'application n° 2020-1138 du 16 Septembre 2020

et veu fixer la modalités d'application pour le territoire le plus pollué.
Dès lors l'article L 2213-4-1 du CGCT dispose que c'est le Maire ou le Président d'un EPCI à fiscalité propre et
détenant un pouvoir de police de la circulation qui peut
créer une ZFE-m sur tout le périmètre de son territoire.
Par ailleurs sa création est rendue obligatoire avant le
31 Décembre 2020 lorsque les normes de qualité de l'air
(métriques) s' l'article L 221-1 du CGCT ne sont pas,
au regard de critères définis par voie réglementaire, respectés
de manière régulière.

A compter du 1^{er} janvier 2021, dans les mêmes conditions de
qualité d'air, la création d'une ZFE-m dans un délai de
2 ans est également de droit.

Enfin une ZFE-m est obligatoirement créée avant
le 31 Décembre 2024 dans tous les agglomérations du
territoire hexagonal comptant plus de 150.000 habitants.

B- la ZFE-m repose sur un dispositif participatif et une
large concertation des acteurs

La ZFE-m repose sur un système de vignettes (dit air cours)
appelées certificat de qualité de l'air qui régle la circula-
tion automobile dans le périmètre concerné.

Ces zones sont créées par arrêté local pour une durée
précise accompagnées d'une étude présentant l'objet de
l'interdiction de restriction.

Toute création doit être accompagnée d'une campagne
d'informations locale, d'une durée minimale de 3 mois
et qui porte à la connaissance du public le périmètre
concerné et les restrictions de circulations mises en oeuvre.
Cette dernière expose également les alternatives à l'usage
du transport personnel grâce à l'offre de transport collectif
public notamment le transport à la demande.

Enfin le projet d'arrêté fait l'objet d'une large concertation
des acteurs locaux : public, autorités organisatrices, conseils
municipaux locaux élus et chambres consulaires.

II Pour la mise en oeuvre de ZFE-m l'Etat a mobilisé de nombreux aides qui peuvent accompagner une stratégie départementale

A- Par divers aides, l'Etat a accompagné la création de ZFE-m

Pour la mise en place de ZFE-m, l'Etat a mobilisé 4,3 millions d'€ pour accompagner les collectivités dans l'aide de faisabilité des Zons en pour leur mise en oeuvre.

Par ailleurs l'Etat finance la prime à la conversion jusqu'à 7000€ en complément d'aides de collectivités aux particuliers le ménage habitant et travaillant dans une ZFE-m peut obtenir jusqu'à 3500€ d'aide et même 6000€ pour le ménage le plus modeste pour l'achat d'un véhicule hybride électrique en complément de l'aide locale

Par ailleurs il existe des mesures actuelles déjà en place :

- les mesures de l'Etat en faveur des mobilités propres
- les politiques de l'Etat en soutien aux mobilités actives - plan vélo, covoiturage ...
- les politiques locales soutenues par l'Etat dans le cadre des feuilles de route adoptées en 2019 et le nouveau fond de mobilité mis en place par l'ADEME

B- Au Plan local, s'appuyant sur des dispositifs nationaux, la stratégie départementale pourrait s'articuler autour de 3 dimensions

- Une dimension d'incitation des citoyens à améliorer la qualité de l'air

Par les citoyens il faut les sensibiliser par une campagne de communication afin de leur faire connaître les différents aides qui existent pour leur permettre d'adopter des mobilités propres et non polluantes. A cet effet en partenariat avec le Conseil Départemental et le conseil et la communauté de EPCI une grande campagne d'affichage pourrait être initiée

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : IRA DE NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : CAR PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

avec pour titre : le Janus - vous ? L'état et la collectivité financent votre mobilité propre.
La vocation de cette campagne étant de mobiliser tous les canaux et d'aborder toutes les mobilités propres.

- Travailler en deuxième lieu les entreprises à renouveler leurs parcs de véhicules par des véhicules propres

Aussi mobiliser les chambres consulaires, la collectivité pour inciter les entreprises de l'industrie, du bâtiment, de l'Agriculture à mobiliser les aides de l'Etat et de collectivités afin de renouveler leur parc automobile en leur offrant de nouvelles parcs de nouveaux outils moins polluants et plus respectueux de l'environnement.
Un point particulier pouvant également être entreprise auprès des agriculteurs en accord avec la direction d'Agriculture pour le mettre au possible et le plus possible à modifier leurs usages en matière d'emprais pour se tourner vers les produits les plus sains de marché.
De manière générale une étude pourrait être conduite par les chambres consulaires afin de regarder le bilan carbone des entreprises peut être en partant sur une centaine par année sur les 3 prochaines années afin que la sensibilisation à ces enjeux soit également partagée

- Travailler avec incitation auprès des collectivités

5.18..

Les collectivités doivent systématiquement être accompagnées particulièrement les moyennes et les petites, à monter leur PCAET, à mobiliser le soutien de l'Etat pour leur politique en matière de lutte contre la pollution de l'air auprès de la DREAL, de l'ADEME et de autres services déconcentrés de l'Etat.

Elles sont également propriétaires de parc automobiles importants et il convient donc de le visiter à nouveau et de leur rappeler leur attention sur l'effet procyclique de cet engagement en matière d'investissement et d'économie locale et son intérêt pour accélérer la commande publique et probablement l'emploi local.

Les travai dimensions pourraient M. le Préfet faire l'objet d'un plan local de l'Etat sous votre autorité en 3 ans pour montrer la mobilisation de l'Etat à lutter pour l'amélioration de la qualité de l'air et augmenter le nombre de travaux en zone de faible émissions sont mis en œuvre à travers la coopération de tous les acteurs locaux sous l'impulsion de l'Etat.

Annexe 1 D'ici à (ou parcons) des collectivités déjà engagés dans le ZFE-m

En France en 2020 plus de 12 métropoles étaient d'ors et déjà engagés dans la création de ZFE-m et il est à noter que de multiples actions innovantes ont été mises :

* A Reims : un plan d'action prévoit un plan de circulation des marchandises en centre ville, le report de la livraison et la livraison sur les lieux de travail.

* A Plaine Commune : un projet a été mis sur un plan marche pour venir aux mobilités propres

* A Grenoble : 10 communes étaient volontairement concernées par la ZFE-m en 2019 et en 2020 elles étaient 27. Elles réservent l'accès de leur commune aux véhicules de transport les moins polluants. Une action est faite de remplacement des véhicules polluants par des aides de l'état (ADEME) et de la métropole.

* Dans le Doubs : le département, l'Agglomération de Besançon et la Région Franche-Comté (en œuvre) ont étudié la coopération d'utilisation de matériel agricole à brûler le bois issu de haies et de forêts pour économiser la ressource et éviter son brûlage au plein air ~~par~~ et ce dernier sert également au bois de chauffage de particules.

Nous vous ferons un point au fur et à mesure que des informations nous parviendront de ces collectivités

Annexe 2: Proposition de modèle de feuille de route

En vue de mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'Air pour 3 ans, nous vous proposons (M. le Préfet) une esquisse de feuille de route suivante :

1 - Lancer une concertation préalable avec le Département, les associations de collectivités locales, associations de sénateurs, dans le coup le Député, les Chambres consulaires sur le thème de l'adoption d'un plan territorial d'amélioration de la qualité de l'air qui pourrait se formaliser par la signature solennelle d'un plan engageant les différents acteurs en responsabilité avec un plan de communication que vos services discuteront avec les différents partenaires.

2 - Intégrer d'emblée dans le cadre de ces réflexions une dimension incitative pour les citoyens et voir avec l'Inspecteur d'Académie, par ailleurs, le Directeur des Services académiques, comment faire ce travail d'acquisition auprès des écoles, collèges et lycées du Département.

3 - Parallèlement à cette démarche, mobiliser les services déconcentrés de l'Etat qui ont pu par leur exemple dans la mobilisation des agents et services dans la qualité de l'air, vous pourrez vous prévaloir de ce que l'Etat a et déjà engagé dans cette démarche.

4 - Prévoir des actions tant stratégiques que opérationnelles dans le axe à retenir en matière d'amélioration de la qualité de l'Air s'appuyant sur les propositions ci-dessus faites, les propositions de l'ADEME, de la DRIAE et sur les actions mises en place dans d'autres territoires.

5 - Prévoir une évaluation ex-post de l'ensemble du plan et de ses actions à terme éché, ce sera de nature à appuyer la mobilisation de différents acteurs.